

Communiqués de presse

11 janvier 2017 – *Goodyear : fin de l'impunité pour les auteurs de violences sociales*

24 février 2017 – *AvoSial franchit le cap des 400 adhérents*

7 mars 2017 – *Rééquilibrer le Code du travail pour offrir un nouveau souffle aux entreprises*

15 mars 2017 – *Port du voile : AvoSial salue la décision de la Cour Européenne*

3 avril 2017 – *Libéraliser le CDD et simplifier les règles du travail à temps partiel*

11 avril 2017 – *Droit du travail : 15 propositions de réforme aux candidats*

9 mai 2017 – *« Le silence religieux dans l'entreprise » (Invitation colloque)*

AvoSial entendu

5 avril 2017 – *Dans le cadre du rapport d'information sur les accords de flexisécurité, audition au Sénat sur les accords de compétitivité, les AME et APDE, et propositions de réformes*

19 juin 2017 – *Entretien avec Pierre-André Imbert, Conseiller social de l'Elysée*

23 juin 2017 – *Entretien avec Franck Morel, Conseiller relations sociales, travail, emploi, formation professionnelle à Matignon*

11 juillet 2017 – *Audition au Sénat sur le projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social*

Troisième trimestre 2017 – *Entretien avec le cabinet de Muriel Pénicaud*

Chers amis,

Dans notre domaine d'activité, il semble désormais acquis que les années se suivent et se ressemblent.

Après une année 2016, présentée par mon excellente amie et Co-vice-présidente Danièle CHANAL dans notre précédent éditorial comme « *l'éclosion d'une révolution annoncée* », il semble que l'année 2017 nous ballade sur le même tempo depuis quelques semaines....

Que faut-il attendre, à nos retours de congés, des fameuses ordonnances dont tout le monde parle ?

- La remise en cause de notre modèle social, qui doit tenir compte d'un écosystème qui a radicalement changé du fait de la révolution technologique et des aspirations individuelles qui supposent notamment la refonte de notre régime d'assurance chômage et la création d'un système de retraite unique ?
- La remise sur les rails des espoirs que nous avons logés dans la loi Travail, avortés en raison de fuites non contrôlées et d'une communication défailante sur son contenu initial, qui a provoqué les remous que nous avons connus il y a tout juste une année ?
- La remise sur le métier de l'éternelle question du devenir du dialogue social, si importante qu'elle a été mise en exergue dans le titre même du projet de loi d'habilitation, alors même que les ordonnances visent bien d'autres domaines ?

Ces préoccupations sont évidemment légitimes et passionnantes, mais lorsque l'on prend connaissance dans le détail du projet de « *loi d'habilitation à prendre par ordonnance les mesures pour le renforcement du dialogue social* », la vraie question est celle de savoir si nos entreprises-clientes vont enfin pouvoir trouver dans cette loi la réponse aux questions concrètes qu'elles se posent au jour le jour, et si l'insécurité juridique qui résulte de certaines situations va enfin être levée.

Ces questions, dont le contenu résumait les difficultés pratiques de nos clients, AvoSial les a mises en exergue dès la fin de l'année dernière en diffusant à l'ensemble des candidats aux élections présidentielles 15 propositions résultant des réflexions menées au sein de plusieurs commissions composées de membres du bureau et des adhérents.

>>> Les différents documents préparatoires à la réforme qui circulent actuellement (études d'impact, projets d'ordonnances, ...) dont tout le monde parle, montrent que nous avons été en partie entendus.

Mais ne lâchons rien : en moins de deux mois depuis l'élection présidentielle, AvoSial a été entendu à l'Elysée, à Matignon, au Sénat et bientôt rue de Grenelle.

Notre syndicat, qui au cours des derniers mois a passé le cap des 400 adhérents, est devenu un interlocuteur de premier plan des pouvoirs publics et de la presse spécialisée.

Nous persévérons à faire passer les messages visant à obtenir que notre matière acquière une meilleure lisibilité, garantie d'une bonne application du droit, non pas pour faire de nous des jeunes retraités mais pour nous permettre, aux côtés de nos clients, de gagner du temps et de l'énergie pour réfléchir à des projets innovants au plan juridique qui permettront justement d'adapter notre modèle social à une société en pleine mutation.

Nos ambitions sont grandes :

- Le développement de notre syndicat en régions : les exemples d'Aix/Marseille et de la région Auvergne Rhône-Alpes en sont l'illustration.
- La création d'une formation sur le dialogue social et la représentation collective sur laquelle nous travaillons actuellement avec l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et l'Université Paris 2.
- La poursuite de nos ateliers pratiques et l'organisation de colloques tels que celui que nous avons organisé le 17 mai dernier à la Maison du Barreau sur « le silence religieux dans l'entreprise », qui a été un succès et qui a montré, à travers le traitement pluridisciplinaire de ce sujet d'actualité, que le domaine du droit qui nous anime chaque jour est au cœur de la vraie vie !

Très bonnes vacances à vous tous. Reposez-vous et à très bientôt, en septembre, car nous aurons du pain sur la planche... et c'est tant mieux !

Marie-Hélène BENSADOUN
Vice-Présidente



**Bienvenue aux
nouveaux adhérents**

Nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux confrères depuis le mois de Janvier 2017.

- Monsieur Jean-Marc ALBIOL*, HOGAN LOVELLS PARIS LLP, Paris
- Madame Corinne BARON-CHARBONNIER, CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE, Hauts de Seine
- Monsieur Jean-Michel BOBILLO*, JONES DAY, Paris
- Madame Elodie BORONAD, FAYOL & Associés, Valence
- Madame Cécile BUZY, DE GAULLE FLEURANCE & Associés, Paris
- Madame Caroline CANAVESE, CANAVESE & FOUCHET Avocats, Paris
- Monsieur Christophe CASADO BOLIVAR, CASADO BOLIVAR Avocats, Paris
- Monsieur Benoît CAZIN, KGA Avocats, Paris
- Madame Marine COUTURIER, NERIO AVOCAT.E.S, Paris
- Madame Marie DAIRION, JOSEPH AGUERA & Associés, Paris
- Monsieur Jérôme DEBOST, ALMAIN, Paris
- Madame Virginie DEVOS*, AUGUST & DEBOUZY, Paris
- Monsieur Philippe DURAND*, AUGUST & DEBOUZY, Paris
- Monsieur Olivier DUTHEILLET de LAMOTHE, CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE, Hauts de Seine
- Monsieur David FONTENEAU, ELLIPSE Avocats, Paris
- Madame Céline GORTYCH, ANATOLE, Paris
- Madame Delphine HADDAD, AUGUST & DEBOUZY, Paris
- Madame Nathalie HAZERA, FIDAL, Dax
- Monsieur Dorian JARJAT, RENAUD Avocats, Paris

- Madame Catherine LE MANCHEC, AUGUST & DEBOUZY, Paris
- Madame Nathalie LENGAIGNE, AUGUST & DEBOUZY, Paris
- Madame Clotilde LEQUEUX*, C2J, Paris
- Monsieur Eric MANCA, AUGUST & DEBOUZY, Paris
- Madame Sonia MOREAU, AUGUST & DEBOUZY, Paris
- Madame Hélène NEGRO-DUVAL, KGA Avocats, Paris
- Madame Julie de OLIVEIRA, PECHENARD & Associés, Paris
- Madame Stéphanie OUDARD, SEA Avocats, Paris
- Madame Françoise PELLETIER*, LPA - CGR Avocats, Paris
- Madame Isabelle PONS, Cabinet CALINAUD DAVID, Paris
- Madame Anaïs QURESHI, AUGUST & DEBOUZY, Paris
- Monsieur François de RAYNAL, LABOR, Paris
- Madame Ntube SONE*, JONES DAY, Paris
- Madame Elisabeth VAN MONTAGU-MASAMBA, KGA Avocats, Paris

*Ré-adhérents

>>> **AvoSial a franchi le cap des 400 adhérents** <<<

Le premier syndicat des avocats d'entreprise en droit social est en plein développement et entend profiter du contexte électoral pour peser. Merci pour votre confiance.



Groupes AvoSial en régions : n'attendez plus, rejoignez-nous !

Facteur décisif pour accroître son poids auprès des pouvoirs publics et des Ordres, l'ancrage d'AvoSial en régions a été réaffirmé comme une priorité stratégique pour l'année 2017. Cette préoccupation s'est traduite par la présence à Lyon, le 11 janvier dernier, de Nicolas de Sevin lors de l'atelier sur l'impact de la réforme du droit des obligations sur le droit du travail. Après le succès du lancement des groupes Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) à Aix-Marseille et Auvergne Rhône-Alpes (ARA) à Lyon, peut-être un nouveau groupe AvoSial verra-t-il bientôt le jour dans les Hauts-de-France ? Guillaume Bossy et Jean Martinez, porte-paroles respectifs des groupes ARA et PACA, témoignent.



Au cours d'un atelier Auvergne Rhône-Alpes

Quel est l'intérêt de glisser les groupes régionaux d'AvoSial dans nos agendas bien remplis d'avocats d'entreprise ?

J. M. – La possibilité de bénéficier de la logique AvoSial, à savoir partager expériences et idées entre avocats d'employeurs, au niveau régional. Nombre d'adhérents exerçant en province souhaitaient profiter de rencontres plus fréquentes, à l'instar des ateliers pratiques organisés à Paris. C'est maintenant possible en régions ARA et PACA.

G. B. – Dans le cadre de nos activités de conseil en entreprise, rares sont les opportunités de rencontrer des confrères. Quant aux autres types de commissions notamment

ordinales, les avocats en présence sont généralement spécialisés dans la défense des salariés, ce qui implique des centres d'intérêts et besoins très différents, voire opposés. Lancer la dynamique AvoSial en régions a permis de répondre à un besoin réel d'échange entre avocats conseils d'entreprises.

« L'ancrage d'AvoSial en régions a été réaffirmé comme une priorité stratégique en 2017 »

Concrètement, comment se déroulent les rencontres ?

J. M. – Inauguré en janvier 2015, le groupe Aix-Marseille offre à une dizaine de confrères l'occasion de se retrouver autour d'un thème d'actualité, une fois tous les trimestres en moyenne, pendant 1h30 en milieu de journée. Chaque réunion aborde un thème conseil puis un thème contentieux, spécificité de notre groupe régional car les

membres ont une activité judiciaire importante. Nous avons ainsi approfondi les aspects conseil et contentieux du droit de la santé au travail, du fait religieux en entreprise (avec l'intervention de Julien Couard, maître de conférence à l'Université de Toulon), du forfait-jours issu de la loi El Khomri, ou encore du droit disciplinaire. Nos rencontres permettent en outre de rapprocher les confrères des barreaux d'Aix et Marseille, puisque nous nous retrouvons dans l'une ou l'autre ville, en fonction du membre ayant choisi d'animer la séance. Enfin, l'avocat qui accueille la rencontre propose à ses collaborateurs de participer, ce qui permet de faire découvrir le syndicat aux confrères qui représentent la relève.



Jean Martinez, Nicolas Drujon d'Astros et Maxime de Margerie, responsables des ateliers Aix-Marseille

G.B. – Depuis notre premier événement inaugural le 11 janvier 2016 à Lyon, nous tenons le rythme d'une réunion par trimestre sous la forme d'ateliers. Ils ont lieu entre 11 et 14h afin de permettre aux adhérents venus de l'extérieur de Lyon d'y assister. Nous terminons généralement par un repas convivial ! Le cadre est très flexible : certains ateliers sont davantage généralistes, d'autres thématiques. Nous nous adaptons en fonction des besoins et de l'actualité du droit social : loi Travail du 8 août 2016, contrôle Urssaf, co-emploi, détachement transnational, montages du droit des

sociétés, réforme du droit des obligations ou encore l'acte d'avocat électronique le 12 avril dernier. La variété des sujets abordés, parfois accompagnés du traitement d'un cas d'espèce, répond de manière très pratique à nos préoccupations de praticiens du droit social. Nous sommes 10 à 15 à participer régulièrement, il s'agit d'un noyau important et stable. Mais plus nous serons nombreux plus les échanges seront de qualité et enrichissants.

Le mot de la fin, pour les éventuels derniers hésitants ?

G. B. – Bien sûr, le fait de renforcer l'ancrage d'AvoSial en régions est un moyen fondamental pour nous faire connaître et acquérir d'autant plus de poids pour faire porter nos travaux et réflexions auprès des pouvoirs publics. Par ailleurs, au-delà de notre engagement syndical, le fait de retrouver des membres d'AvoSial nous permet de nous connaître ! Ce qui est précieux pour nombre d'entre nous qui jusqu'ici se sentaient isolés. Au sein de chaque groupe, il est possible de parler librement et d'échanger les « ficelles ».

J. M. – Tout à fait. Dans les commissions sociales de nos barreaux (qui sont fort utiles par ailleurs), nous ne pouvons pas exprimer les choses de la même manière, il est plus délicat d'employer cette liberté de ton que nous nous permettons entre confrères défendant les mêmes intérêts. Quand nos adversaires se retrouvent par exemple en commission sociale du SAF, ils échangent sur leurs « ficelles » dans un cadre privilégié. AvoSial offre, côté employeur, cet avantage.

Pour nous rejoindre :

- Groupe Aix-Marseille : Jean Martinez, jean.martinez@cwassocies.com
- Groupe Auvergne Rhône-Alpes : Guillaume BOSSY, guillaume.bossy@lyon.cms-bfl.com



Les ateliers d'AvoSial : échanges et bonnes pratiques

Se retrouver. Connaître les autres adhérents. Echanger les bonnes pratiques. Tels sont les trois mots d'ordre des ateliers d'AvoSial. Comment des cas similaires ont-ils été résolus ? Quelles ont été les réactions des confrères ? Quel sera l'impact d'une révision des textes sur la jurisprudence ? AvoSial propose de façon régulière à ses membres de se retrouver à Paris à l'occasion d'un atelier pratique au cœur de l'actualité juridique et sociale.

Convivialité, simplicité, flexibilité

Trente à trente-cinq membres d'AvoSial se retrouvent depuis 2011 à raison d'une dizaine de fois par an depuis 2013, pour un atelier d'une heure trente. « Ces temps ont pour objectif de fournir aux adhérents d'AvoSial les moyens de se connaître et des clés pour mieux traiter leurs dossiers et ajuster les conseils qu'ils prodiguent aux entreprises », précise Amélie d'Heilly, membre du bureau d'AvoSial et déléguée aux ateliers pratiques. A une intervention de 45 minutes environ succède un temps d'échange. Loi Rebsamen promulguée en août 2015 et dialogue social, élections

« Ces temps ont pour but de fournir les moyens de se connaître et les clés pour mieux traiter les dossiers »

professionnelles, certains thèmes nécessitent d'être davantage approfondis en fonction des besoins !
« Au-delà de nous retrouver pour faire connaissance avec d'autres membres d'AvoSial partageant les mêmes préoccupations, les ateliers constituent un creuset d'échange de bonnes pratiques. » poursuit Amélie d'Heilly.

Thèmes des prochains ateliers : à vos idées !

Modifications intervenues dans le cadre de la loi El Khomri, contrat de travail, droit du sport... La diversité des thèmes abordés au cours des ateliers est une des clés de leurs succès. Chacun est libre d'en proposer au fur et à mesure, deux adhérentes ayant récemment suggéré les thèmes des transactions et ruptures conventionnelles. Le choix des thèmes ne saurait être figé car l'objectif est clair : dans un esprit convivial, permettre à chacun de se connaître et d'échanger des conseils sur des problématiques ou sujets rencontrés au quotidien.

Seconde vocation des ateliers pratiques : fixer la doctrine

Un regard d'expert sur des dossiers complexes

Les ateliers constituent un précieux lieu de réflexion et de partage pour l'ensemble des participants, issus de la région parisienne et parfois d'autres régions de France. « Ces ateliers rendent à chacun de précieux services, très concrets », constate Amélie d'Heilly. « Les ateliers d'AvoSial permettent de porter un regard d'expert sur des dossiers complexes, bien souvent des cas trop récents ou qui n'ont pas été tranchés de manière claire », explique-t-elle.

Seconde vocation des ateliers pratiques : fixer la doctrine. Au terme de certains échanges, les participants proposent d'adopter une position définie pour répondre à la question posée. Cela permet d'orienter la doctrine judiciaire.

« La régularité des ateliers et le nombre élevé d'adhérents présents à chacun d'entre eux montrent le succès de cette formule, que nous comptons maintenir » se réjouit Amélie d'Heilly. « Pour cela, les adhérents n'ont qu'une démarche à faire : saisir l'invitation envoyée en amont de chaque atelier, et qui sait, venir animer le prochain ! »



15 propositions pour refonder le Code du travail

Un socle de 15 propositions touchant aux aspects les plus déterminants du droit du travail : tel est le fruit d'une réflexion de longue haleine portée par les adhérents d'AvoSial. Forts de leur expérience de praticiens du droit au service des employeurs, les membres du premier syndicat des avocats d'entreprise en droit social se sont investis, dès le début de l'année 2016, au sein de plusieurs groupes de travail.

*L'objectif était
d'engager une
réflexion globale
sur la refonte du
Code du travail*

L'objectif était d'engager une réflexion globale sur la refonte du Code du travail, moyen indispensable pour alléger la norme et assurer un avenir viable à l'économie française. Dès le départ, ce travail avait donc pour ambition de contribuer à la simplification du droit du travail que le Président de la République entend mener ces prochaines semaines. Libertés et entreprise, Contrat de Travail, Dialogue social, Licenciement et restructuration, Contentieux : le périmètre des groupes de travail préparatoires à l'élaboration de ces propositions était vaste.

Ces propositions sont au cœur des rendez- vous avec les cabinets ministériels

Mûries pendant plusieurs mois puis diffusées par thématiques avant d'être intégralement dévoilées en avril dernier, ces 15 propositions ambitieuses ont été diffusées aux candidats à la présidentielle. Deux entrevues en ont résulté : le 5 avril dernier, AvoSial recevait à leur demande les équipes de campagne d'Emmanuel Macron et de François Fillon. Menés dans un esprit constructif, les échanges ont porté leurs fruits, puisque nous avons alors pris date avec l'équipe

d'Emmanuel Macron dans le but de poursuivre les échanges.

Ce socle de 15 propositions a vocation à devenir un outil dans les relations avec les parlementaires impliqués dans la réforme annoncée. Elles se trouvent d'ores et déjà au cœur des premiers rendez-vous avec les cabinets ministériels. Plus que jamais, AvoSial entend partager avec l'exécutif son expérience unique de praticien du droit social pour le faire avancer dans l'intérêt des entreprises.



Refonder le droit du travail

Libertés et entreprise

- 01** Réaffirmer que la Liberté de travailler et celle d'entreprendre sont des principes constitutionnels.
- 02** Inclure l'intérêt de l'entreprise parmi les critères du principe de proportionnalité.

Contrat de travail

- 03** Simplifier le recours au CDD et les règles sur le travail à temps partiel.

Dialogue social

- 04** Réduire à deux le nombre de seuils de représentation du personnel et simplifier le décompte des effectifs.
- 05** Créer une Instance Unique de Représentation du Personnel apte à négocier les accords d'entreprise.
- 06** Limiter au seul lien avec le Mandat le contrôle de l'inspecteur du travail sur le licenciement des salariés protégés.

Licenciement et restructuration

- 07** Ajouter la réorganisation dans l'intérêt de l'entreprise aux motifs autonomes de licenciement économique.
- 08** Définir le Groupe, pour l'ensemble de ses occurrences en droit du travail, par référence à l'article L.233-1 du Code de commerce.
- 09** Supprimer l'obligation de reclassement hors Entreprise compte tenu de son faible équilibre sécurité juridique / impact social (tel qu'établi par les études des Ateliers de la Convergence et d'AvoSial)
- 10** Supprimer les dispositions des lois Hamon et Florange sur les cessions d'entreprises et fermetures d'établissements.

Contentieux

- 11** Supprimer le plancher de 6 mois d'indemnisation dans le cadre d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse (art. L.1235-3 du Code du travail).
- 12** Harmoniser et abrégé les délais de recours administratifs et contentieux à 3 mois pour contester une sanction, un licenciement, une démission, une rupture conventionnelle, des rappels de salaires.
- 13** Supprimer le droit à réintégration en cas de nullité de la rupture du contrat de travail.
- 14** Supprimer les sanctions pénales en droit du travail, au profit de sanctions civiles (dommages-intérêts).
- 15** Limiter les effets rétroactifs de la jurisprudence.



Les experts d'AvoSial présentent les 15 propositions

Sur la chaîne **Youtube** d'AvoSial, retrouvez les explications de nos propositions dans des séquences courtes et pédagogiques. A diffuser sans modération...



REFONDER LE DROIT DU TRAVAIL



Ateliers pratiques

Passés

- 26 janvier à Paris – Elections professionnelles, les nouvelles règles du jeu
- 11 janvier à Lyon – L'impact de la réforme du droit des obligations sur le droit du travail
- 2 février à Marseille – Le règlement intérieur, La preuve du fait fautif
- 23 mars à Paris – Contrat de travail et sport professionnel : un cadre juridique spécifique
- 12 avril à Lyon – L'acte d'avocat électronique et sujets divers
- 22 juin à Marseille – Le départ négocié du salarié
- 19 et 26 juin à Paris – Procédures prud'homales, nouveaux textes : retours d'expérience, CPH et Cours d'appel
- 19 juillet à Paris – L'inaptitude au travail – Les nouvelles règles

A venir

- [SECONDE SESSION] Date à définir – L'inaptitude au travail – Les nouvelles règles
- 4 octobre 2017 à Lyon – Les IRP suite à la loi travail et aux ordonnances Macron
- 17 octobre à Paris – Rebsamen, un an après

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, merci de contacter Sylvie Doré :
sylvie.dore@avosial.fr



Colloque annuel : « *Le silence religieux dans l'entreprise* »



Près d'un manager sur 4 déclare être régulièrement confronté au fait religieux en entreprise. Face à ce phénomène croissant, quelle est l'efficacité de notre droit ? Quelles sont les conséquences des décisions rendues par la CJUE le 14 mars dernier ? Les entreprises doivent-elles faire observer un Silence Religieux en leur sein ou prendre en compte les religions dans leur mode de fonctionnement ? Quelle est la responsabilité des religions et leurs réponses ?

Plus de 130 personnes ont répondu présent à l'invitation d'AvoSial le 17 mai dernier à la Maison du Barreau pour une journée de travail et d'échange sur « le silence religieux dans l'entreprise ». Spécificité de ce colloque inédit : le caractère pluridisciplinaire de la réflexion. Dirigeants d'entreprises, magistrats, sociologues, philosophes, représentants des différentes communautés religieuses et avocats étaient présents. Marque de fabrique d'AvoSial, le soin apporté à réunir des intervenants de tous bords a permis de structurer le débat et lui redonner de la hauteur en analysant chaque facette de cette question complexe.

Spécificité de ce colloque inédit : le caractère pluridisciplinaire de la réflexion

Introduit par Nicolas Cadène, Rapporteur Général de l'Observatoire de la Laïcité, le colloque a été également marqué par la présence de Frédéric Sicard, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris. Deux aspects ont tout retenu l'attention des intervenants comme des participants, la hauteur du débat juridique et le dialogue intervenu entre les représentants des différentes religions.

« L'entreprise a certes une finalité économique, mais elle est aussi un lieu de socialisation »

« Il nous a semblé important de considérer que l'entreprise a certes une finalité économique, mais qu'elle est aussi un lieu de socialisation, de discussion, de confrontation et d'interaction entre des personnes. A ce titre, il était important d'appréhender la question du fait religieux, » explique Marie-Hélène Bensadoun, Vice-présidente d'AvoSial et co-initiatrice de cette journée de réflexion.

Nicolas Sauvage, membre du Bureau, poursuit : « *Comme avocats, DRH, magistrats ou autres, qui d'entre nous peut nier avoir été confronté à une situation chez nos clients, au sein de notre entreprise ou dans notre formation juridictionnelle qui mettait en jeu la religion vraie ou supposée d'une personne ? Qui ne s'est pas demandé « et si c'était moi » ? Ce questionnement permettant la distanciation est nécessaire, et les débats de cette journée ont témoigné de sa forte actualité. »*

>>> Les actes du colloque seront publiés au cours de l'été dans un numéro spécial de La Semaine Juridique <<<



Rendez-vous avec des journalistes, publication de tribunes, communiqués de presse, réaction à l'actualité, AvoSial multiplie ses actions de communication avec les media pour diffuser largement nos idées et propositions et faire entendre la voix des avocats d'entreprise dans la sphère médiatique.



Extrait de la revue de presse

« Comment encadrer le fait religieux dans l'entreprise ? C'est la question qui a été posée aux représentants de trois entreprises invités hier matin à une table ronde organisée par le syndicat d'avocats d'entreprise en droit social, AvoSial. L'occasion, pour ces intervenants, d'opposer leurs différentes stratégies. »

Actuel-RH, 18/05/17

« Patrice Obert, délégué général à l'éthique de la RATP, est intervenu mercredi 17 mai à un colloque sur « le silence religieux dans l'entreprise », organisé par l'association des avocats d'entreprise en droit social AvoSial. »

La Croix, 18/05/17

« Le syndicat d'avocats d'entreprises AvoSial, qui demande la suppression du plancher obligatoire, est plus mitigé sur le plafond, craignant un "effet inflationniste" qui inciterait le juge à systématiquement infliger l'indemnité la plus élevée. » (à propos du plafonnement des indemnités prud'homales)

Agence France Presse, 17/05/17

Au fond, le problème tient peut-être moins à l'opacité de la matière qu'au fait qu'elle serait « marquée par un déséquilibre en faveur des salariés », selon la formule de Me Nicolas de Sevin, président d'AvoSial, un syndicat d'avocats d'entreprise. « Le droit du travail fait peur aux PME et, plus encore, aux sociétés étrangères. Il faudrait que soit mieux pris en compte l'intérêt des employeurs, notamment dans les contentieux qui surgissent avec leurs collaborateurs et lors des séquences d'information-consultation des personnels, qui peuvent durer d'un à quatre mois, ce qui est énorme. »

Le Monde, 12/04/17

« Règle de la majorité, référendum d'initiative syndicale... La loi Travail a apporté son lot de nouveautés en matière de validation d'accords d'entreprise. A l'occasion d'une rencontre AvoSial avec l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis), l'avocate en droit social Claire Mathurin a signalé quelques points sensibles, méritant que les employeurs y accordent une attention particulière. »

L'Express - L'Entreprise, 24/03/17

« Avosial soumet aux candidats à la présidentielle 15 propositions de réforme du droit du travail. « Nous avons retenu 15 propositions de réformes du droit du travail, mais nous en avons d'autres », déclare Nicolas de Sevin, président d'Avosial, lors de l'entretien qu'il a accordé à AEF le 6 avril 2017 concernant le document que le syndicat des avocats d'entreprises en droit du travail a adressé aux candidats à la présidentielle de 2017. Meilleure prise en compte de l'intérêt de l'entreprise dans les réformes législatives, simplification du recours au CDD, création d'une instance unique de représentation du personnel ayant le pouvoir de négociateur, suppression du plancher d'indemnisation du licenciement sans cause réelle et sérieuse, telles sont les mesures commentées par le président d'Avosial ainsi que par sa vice-présidente, Danièle Chanal. »
AEF, 12/04/17

« Pour Marie-Hélène Bensadoun, vice-présidente d'Avosial, le syndicat des avocats d'entreprise, "cet avis est très positif pour les entreprises, pour peu qu'elles anticipent et modifient leurs règlements intérieurs en prévoyant des dispositions non discriminatoires." » (à propos de la décision de la CJUE)
Le Figaro, 15/03/17

« Présidentielle : Avosial suggère de renforcer la liberté de travailler et d'entreprendre »
Actuel RH, 08/03/17

« Avosial (avocats d'entreprise en droit social) a jugé "équilibrée" la décision de la cour d'appel. "Annoncée il y a un an en première instance, la fin de l'impunité des auteurs de violences sociales est aujourd'hui confirmée", estime le syndicat. » (à propos de l'affaire Goodyear)
Agence France Presse, 11/01/17

Tous les communiqués de presse et les principales retombées sont accessibles sur notre site www.avosial.fr, mais aussi sur nos comptes [Twitter](#) et [LinkedIn](#).



Nicolas de Sevin, Danièle Chanal et Marie-Hélène Bensadoun ont rencontré plusieurs journalistes lors de déjeuners individuels pour faire connaître AvoSial et valoriser l'expertise de ses membres : Juliette Collen et Jean-Philippe Chognot (Agence France Presse), Florence Mehrez (Actuel-RH et Présidente de l'AJIS - Association des Journalistes de l'Information Sociale), Aude Courmont et Claire Brunet (Liaisons Sociales Quotidien), Bertrand Bissuel (Le Monde), ou encore Marie-Françoise Clavel (AEF) ainsi qu'Emmanuelle Réju (La Croix).

Exprimez-vous !

Vous souhaitez vous exprimer sur un texte de loi ou un sujet lié à l'actualité sociale au nom d'AvoSial ? N'hésitez pas à contacter les membres du Bureau délégués à la communication :

Nicolas SAUVAGE Jean MARTINEZ
nicolas.sauvage@sea-avocats.com jean.martinez@cwassocies.com

Voyage annuel

Il se déroulera du jeudi 5 au dimanche 8 octobre à Milan, avec une excursion aux îles Borromées. Pour toute information concernant ce voyage et les éventuelles places encore disponibles, contactez rapidement Sylvie Doré (01-30-90-83-71 / sylvie.dore@avosial.fr).

Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire 2017 s'est tenue le mercredi 1^{er} mars à 19h au cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre. Ce fut l'occasion de revenir sur les nombreux événements de l'année 2016. De la conférence-débat en mai sur le licenciement économique au colloque du mois d'octobre sur la loi Travail, de la participation de membres du Bureau à des conférences externes aux auditions organisées au Parlement, l'année fut particulièrement riche. Fortement impliqué tout au long de l'élaboration de la loi Travail, notre syndicat s'est exprimé à de nombreuses reprises sur ce sujet clé de l'actualité sociale afin de faire entendre la voix des avocats d'entreprise dans le débat public. Enfin, outre la consolidation des ateliers pratiques à Paris et en régions, les commissions « El Khomri » et « Refondation » ont porté du fruit au cœur de l'actualité sociale. Merci de votre participation.

Réseaux sociaux

Nous vous invitons à rejoindre notre groupe sur LinkedIn. Pour cela, il suffit de vous connecter à l'adresse suivante : <https://www.linkedin.com/groups/4683291>

Par ailleurs, nous vous invitons à nous suivre sur Twitter (<https://twitter.com/AvoSial>). Si vous avez un compte, merci de nous le signaler pour que nous puissions vous suivre en retour.

Information : balincourt@droitdevant.fr